

Section du Rhône de la SEMLH

Un Square de la Légion d'honneur dans le 6^e arrondissement de Lyon

Par sa délibération du 14 mai 2007, la municipalité de Lyon a dénommé "square de la Légion d'honneur" la petite place située à l'angle du cours Vitton et de la rue Masséna, accédant ainsi à la demande que j'avais formulée depuis quatre ans.

Lyon, ville décorée de la Légion d'honneur par décret du 28 février 1949, pour son rôle éminent dans la Résistance, se devait en effet de rappeler aux Lyonnais les événements glorieux qui lui valurent cette haute distinction ; ce trop long oubli est aujourd'hui réparé : nous devons ainsi de très vifs remerciements à monsieur le Sénateur Maire de Lyon, à son premier adjoint, membre de notre Section du Rhône et rapporteur du projet, et à madame le Maire du 6^{ème} arrondissement, qui a proposé cet emplacement.

Soulignons que le parcours pour obtenir le baptême d'un lieu public est effectivement long, et semé d'embûches, d'ordre juridique et administrative mais aussi politique puisqu'il faut l'assentiment de l'ensemble des élus municipaux ; or, on peut s'étonner que certaines préventions existent encore dans quelques esprits à la pensée archaïque, ou tout simplement jaloux : si une Société ne s'organise pas autour de la reconnaissance du mérite, c'est à dire de la compétence alliée au dévouement au bien public, sur quel principe se construira-t-elle ?

Sur la naissance ? C'est l'Ancien Régime ; sur l'argent ? C'est la ploutocratie ; sur la force ? C'est la dictature ; sur le nivellement égalitariste ? C'est le règne des appareils... Oui, le Mérite, la Légion d'honneur, sont les fondements de la République.

le Général J. MARC
Président de la Section

INAUGURATION DU SQUARE 17 novembre 2007



Nous nous sommes retrouvés très nombreux ce 17 novembre 2007, pour assister à l'inauguration officielle de ce square en présence de nombreuses personnalités et drapeaux.

Madame Nicole CHEVASSUS Maire du 6^e arrondissement nous a souhaité la bienvenue, et nous a dit combien elle était heureuse de nous accueillir dans son arrondissement.



Le Général Jacques MARC Président de notre section du Rhône de la société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur, nous a rappelé que la ville de LYON était Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 28 février 1949, et qu'il était normal que cette ville rappelle les circonstances historiques glorieuses qui lui valurent la plus haute distinction nationale, en attribuant à un de ses lieux publics le nom de la Légion d'honneur.

Lieux public symbolique par sa situation à l'angle de la rue Masséna, glorieux maréchal d'empire, duc de Rivoli et prince d'Essling, que Napoléon, admiratif, avait surnommé "l'enfant chéri de la victoire", et du cours Vitton, du nom d'un concitoyen mécène et bienfaiteur de la ville de Lyon.

Discours du Général (2S) Jacques MARC

Président de la Section du Rhône de la Société d'Entraide
des Membres de la Légion d'honneur

Inauguration de la Place de la Légion d'honneur
samedi 17 novembre 2007



Monsieur le Sénateur Maire de Lyon,

Mesdames et messieurs les Parlementaires,

Monsieur le directeur interdépartemental des Anciens Combattants, représentant le Préfet du Rhône, préfet de
Région,

Monsieur le vice-président représentant le Président du Conseil Général du Rhône,

Madame le maire du 6ème arrondissement de Lyon,

Messieurs les représentants des hautes autorités militaires, religieuses, judiciaires et universitaires, régionales et
départementales,

Messieurs les Dignitaires des Ordres Nationaux,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs les représentants du monde économique et social, Monsieur le Directeur départemental de
l'Office National des Anciens combattants et Victimes de guerre,

Mesdames et messieurs les Présidents des Associations patriotiques, notamment des Médailleurs Militaires, de
l'Ordre National du Mérite, des Déportés et Résistants, et des Anciens Combattants,

Mesdames et messieurs les Porte- Drapeaux,

Mesdames les Anciennes élèves des Maisons d'éducation de la Légion d'honneur,

Mesdames et Messieurs les décorés de la Légion d'honneur du département du Rhône,
et enfin, chers concitoyens et amis,

Par décret du Président de la République en date du 28 février 1949, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à la ville de LYON ; cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme, avec la citation suivante :

"Grande et fière ville de France qui n'a cessé au cours de son histoire de donner l'exemple d'un magnifique courage et d'une foi invincible dans les destinées du pays ; a joué, au cours du dernier conflit mondial, un rôle de premier plan dans l'organisation de la lutte clandestine, en devenant un des centres principaux de la résistance française.

A payé un lourd tribut pour la victoire, tant par le nombre élevé de ses enfants morts pour la France que par les destructions matérielles importantes qu'elle a subies par bombardements et représailles.

Pour son exemple, pour son courage, la ville de Lyon a droit à la reconnaissance de la Patrie."

Signé : Vincent AURIOL

La ville de Lyon se devait de rappeler les circonstances historiques glorieuses qui lui valurent la plus haute distinction nationale, en attribuant à un de ses lieux publics le nom de la Légion d'honneur : ce trop long oubli est aujourd'hui réparé, merci à vous, monsieur le Sénateur Maire de Lyon de l'avoir compris, en accueillant d'emblée favorablement la demande formulée par la Section du Rhône de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur, il y a quatre ans déjà.

Mes remerciements vont aussi à vous, monsieur le Premier Adjoint, qui avez su porter ce projet, avec cœur et détermination (mais vous êtes Chevalier de la LH et membre de notre Section du Rhône), en dépit des nombreuses difficultés techniques et administratives ; en dépit aussi des préventions de certains esprits (or, il faut l'unanimité des conseillers municipaux...), tenants de préjugés anciens, dont l'argumentaire éculé avait été balayé en son temps par le Premier Consul, fondateur de l'Ordre, et plus encore par les deux derniers siècles de notre Histoire, oh combien agités : cinq républiques, deux régimes monarchiques, deux empires, deux ou trois épisodes de pouvoir personnel, et trois révolutions, sans compter quatre guerres dévastatrices pour notre pays ! La Légion d'honneur a traversé sans dommage ces péripéties, conservant intacte sa devise "honneur et Patrie", une institution enviée et copiée par tous les pays du monde ; son prestige rayonne partout, plus que jamais aujourd'hui : c'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que notre Société d'Entraide de la Légion d'honneur forte de 58 000 membres (dont près de 1100 dans le Rhône), comprend des Sections dans 62 pays, répartis sur les cinq continents.

Ce prestige extraordinaire, elle le doit à la gloire de son fondateur, mais surtout parce qu'elle est le symbole de la France, avec ses valeurs éternelles, liberté, égalité et fraternité, reprises et amplifiées dans la Charte européenne.

Mais peut-être plus que d'un dogmatisme dépassé, dénotant un navrant manque de culture politique, certains préjugés ne proviendraient-ils pas plutôt d'esprits chagrins ou envieux qui, sachant l'insuffisance de leurs mérites personnels, répandent à tout va des idées fausses comme "on la donne à tout le monde", ou "et d'ailleurs je l'ai refusée" ! Les chiffres sont clairs : 95 000 légionnaires vivants en 2007, contre plus de 32 000 en 1814 avant la chute de l'Empire, dans un pays plus de deux fois moins peuplé alors, où les femmes n'étaient pas décorées, et où les civils ne représentaient encore que 5% des récipiendaires.

Aujourd'hui, les nominations sont strictement contrôlées par le Conseil de l'Ordre, et intègrent toutes les catégories sociales, à travers un contingentement fixé par ministère : loin d'être "élitiste", la Légion d'honneur est ainsi une institution hautement démocratique, attribuée en considération des seuls mérites acquis au service de la Nation ; dès l'origine elle a honoré toutes les professions, tous les services et tous les talents, "l'invalidé mutilé et le maréchal d'empire".

La reconnaissance des "mérites éminents", selon la formulation du général de Gaulle, c'est-à-dire des talents mis au service du bien public, c'est le principe moteur de l'impérieux brassage social, dans le strict respect de l'égalité des chances, c'est le fondement même de la République.

Quant aux soi-disant refus, ils sont tout à fait exceptionnels, motivés le plus souvent par un scrupule de modestie.

Nous devons également nos remerciements à Madame le Maire du 6ème arrondissement, qui a su proposer ce lieu, agréé par tous les membres de son conseil municipal. Cette place, que certains trouveront sans doute trop modeste

(mais la modestie sied aux serviteurs de l'État), me paraît au contraire symbolique par sa situation à l'angle de la rue Masséna, glorieux maréchal d'empire, duc de Rivoli et prince d'Essling, que Napoléon, admiratif, avait surnommé "l'enfant chéri de la victoire", et du cours Vitton, du nom d'un concitoyen mécène et bienfaiteur de la ville de Lyon : ainsi vont se trouver réunis autour de ce "square de la Légion d'honneur", la gloire et la vertu, deux idéaux dont les philosophes du siècle des Lumières, notamment Vauvenargues, disputaient ardemment de leur primauté réciproque...

Gloire et vertu vont bien avec "honneur et Patrie", deux sentiments très puissants qui inspirèrent l'esprit de la Résistance qui anima naguère de nombreux valeureux Lyonnais, dont l'action courageuse et exemplaire fut si justement récompensée le 28 février 1949...

Le passant pourra désormais, ici, se souvenir, et méditer les grandes leçons du passé : un peuple libre ne peut tolérer l'oppression d'aucune idéologie malsaine, ni d'aucune caste ou faction, inspirées par la force brute, la contrainte religieuse, la fortune, les fiefs ou privilèges prétendus.

Les Lyonnais peuvent être fiers de leur Légion d'honneur.

Merci pour eux.

Le Général Jacques Marc a ensuite remis un Livre sur la Légion d'honneur à Monsieur Gérard COLLOMB Maire de Lyon.



Enfin **Monsieur Gérard COLLOMB**, maire de la ville de Lyon, (Il a tenu à être personnellement présent) a conclu en retraçant un historique de la Légion d'honneur, en passant par l'entrée de sa ville dans cet ordre prestigieux jusqu'au Bicentenaire de la Légion d'honneur en 2002 ; à l'occasion duquel la Ville de Lyon et la Section du Rhône de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur ont célébré l'esprit de cet ordre glorieux en affirmant leur attachement commun aux principes qui le fondent.

Cette Histoire trouve son aboutissement dans la cérémonie de ce jour qui montre l'attachement de la ville de Lyon aux valeurs qui animent tous les Décorés de la Légion d'honneur.

Discours de M. Gérard COLLOMB

Sénateur-Maire de Lyon

A l'occasion de la cérémonie de dévoilement
de la plaque « Square de la Légion d'Honneur »

samedi 17 novembre 2007



Monsieur le Président de la Section du Rhône de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Premier Adjoint, Député du Rhône,

Madame l'Adjointe déléguée aux Anciens Combattants,

Mesdames et Messieurs les Représentants du Conseil Général du Rhône,

Messieurs les Dignitaires de la Légion d'honneur,

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon,

Monsieur le Représentant du Gouverneur Militaire de Lyon,

Madame le Maire du 6^e arrondissement,

Mesdames et Messieurs les Adjointes,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mesdames et Messieurs les membres de la Légion d'honneur,

Mesdames et Messieurs,

En dévoilant aujourd'hui la plaque du Square de la Légion d'honneur, nous rendons hommage à la plus haute distinction de la Nation Française.

Premier Ordre civil et militaire de notre pays, placé sous l'autorité du président de la République, Grand Maître, l'Ordre de la Légion d'honneur incarne depuis plus de deux siècles des valeurs fondamentales de générosité, de cœur, de grandeur morale.

Créée il y a plus de deux siècles, le 19 mai 1802, cette prestigieuse distinction perpétue l'attachement de notre société aux principes fondamentaux de notre République, de liberté, d'égalité, de fraternité.

Dans l'esprit de son fondateur, le Premier Consul Napoléon Bonaparte, il s'agissait à travers cette distinction de constituer un corps d'élite capable de rassembler le courage des militaires et le talent des civils, et de poser les jalons d'une nouvelle société tout entière destinée au service de la Nation.

« Je défie - déclarait le Premier Consul -, qu'on me montre une République ancienne ou moderne dans laquelle il n'y a pas eu de distinctions. Les Français n'ont qu'un sentiment, l'honneur ! » Il faut donc donner un aliment à ce sentiment-là, créer une haute distinction, ce fut la Légion d'honneur.

Deux siècles d'histoire française ont ainsi vu décorés de la Légion d'honneur des êtres de devoir et souvent d'exception ayant rendu les services les plus éminents à la France, qu'ils soient héros d'armes, ou bien des chercheurs, comme Louis Pasteur, des écrivains, comme Victor Hugo ou bien des religieux engagés dans l'action humanitaire, comme Sœur Emmanuelle.

Lors du Bicentenaire de la Légion d'honneur en 2002, la Ville de Lyon et la Section du Rhône de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur ont célébré l'esprit de cet ordre prestigieux en affirmant leur attachement commun aux principes qui le fondent.

Ensemble, nous avons témoigné notre reconnaissance à cet Ordre qui récompense les mérites et promeut tous les talents, civils ou militaires, politiques ou administratifs, judiciaires, universitaires ou culturels, sans distinction de naissance ou de position sociale.

Ensemble, nous avons également rappelé les circonstances historiques qui valurent à la Ville de Lyon d'être élevée au rang de Chevalier de la Légion d'honneur avec attribution de la Croix de guerre avec palme.

En ce jour particulier, je veux bien évidemment évoquer ce jour du dimanche 15 mai 1949, lorsque Lyon reçut des mains du Président Auriol cette distinction suprême.

Comme vient de nous le rappeler, à l'instant, le Général Jacques Marc, il s'agissait d'ériger notre Cité en exemple pour son rôle, fondamental, dans l'organisation de la Résistance depuis les premiers jours de 1940 jusqu'à ce jour tant attendu de la Libération.

Décorée de la Médaille de la Résistance, Lyon se voyait ainsi, quatre ans après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, remettre la plus élevée des distinctions pour ses mérites, son courage et son honneur au cours d'une période parmi les plus tragiques qu'eut à connaître l'humanité.

En cette circonstance souvenons-nous de ces mots qu'adressa après la Libération au Président Herriot le Général de Gaulle.

« L'Appel du 18 juin n'a pu porter ses fruits que parce qu'il s'est trouvé en France des hommes comme vous et un peuple tel que le peuple de Lyon, prêt à tout plutôt qu'à consentir à perdre l'honneur et la liberté ! »

Pour les plus hautes autorités de l'État, il s'agissait ainsi d'honorer Lyon pour le lourd tribut payé, tant le nombre de ses enfants morts pour la France dans les combats de la Résistance avait été important.

Il s'agissait d'honorer Lyon comme Capitale de la Résistance, un Lyon accueillant de nombreux intellectuels, journalistes, responsables politiques désireux de continuer à lutter contre l'oppression ; un Lyon point de ralliement de toutes les grandes familles de la Résistance de Combat à Franc-tireur en passant par Libération ; un Lyon, point de ralliement d'une Résistance spirituelle qui mobilisait alors côte à côte toutes les familles de pensée.

En attribuant le nom de Légion d'honneur à ce square de notre ville, nous rendons donc hommage à l'ensemble des Décorés de la Légion d'honneur, mais nous rendons aussi hommage à notre propre Cité.

Je veux exprimer toute ma gratitude à la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur dont les représentants lyonnais sont à l'origine de ce très beau projet.

Ils ont pu trouver en Monsieur Jean-Louis Touraine, Député du Rhône et Premier Adjoint, un homme profondément attaché aux valeurs de la Légion d'honneur et je veux, en notre nom à tous, l'en remercier.

Je veux enfin dire ma reconnaissance profonde à l'ensemble des membres de la Légion d'honneur ici rassemblés.

Qu'ils trouvent en ce square l'attachement de notre ville aux valeurs, celle du service, celle du dévouement, et finalement celle de l'amour de la patrie qui animent tous les Décorés de la Légion d'honneur.

Je vous remercie.

Avant de nous séparer « le chant des partisans » fut entonné à capella par un soliste.



Après la cérémonie, nous avons rejoint les salons de la mairie du 6^e arrondissement où un cocktail arrosé de Beaujolais nouveau et de vin chaud, nous a permis de nous réchauffer.